

République Française  
Département de l'Aveyron  
Commune du Viala du Tarn

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel HERAUD, Maire.

Membres présents :

M. Michel HERAUD

Mmes Nadine FABRE, Sandrine GALZIN, Bernadette SALVAT

Mrs Gilles BONNAL, Francis CASTELBOU, Gérard DESCOTTE, Sébastien GAYRAUD, Gérard LACOURT, Cindy LAWRUE partie à 20h55, Roland MAURY, Bruno MIQUEL, Didier NUEZ, Daniel SENEGAS arrivé à 21h05

Mme Martine WUILLAUME : attaché de mairie

Secrétaire de séance : Mme Bernadette SALVAT

Début de séance : 20h30

Ordre du jour

• **Approbation du PV du 26 septembre 2018**

Le procès verbal du Conseil Municipal du 26 septembre dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

• **Personnel communal: entretiens professionnels.**

**Obligatoire depuis le 1er janvier 2015**, l'entretien professionnel est individuel, annuel et conduit par le supérieur hiérarchique direct. Il porte sur un certain nombre de thèmes tels que les résultats professionnels obtenus par l'agent, les objectifs à atteindre, les acquis de son expérience professionnelle, ses besoins de formation et ses perspectives d'évolution professionnelle.

L'entretien professionnel donne lieu à un compte rendu établi par le supérieur hiérarchique et signé conjointement par les deux parties avant d'être versé au dossier individuel de l'agent communal.

Ce compte-rendu est ensuite soumis à Monsieur le Maire.

Celui-ci informe l'assemblée de la tenue d'une **réunion en janvier élus/employés municipaux** pour restructurer le travail.

.

- **Pré-bilan de l'exercice budgétaire de l'année 2018.**

Le pré-bilan de l'exercice budgétaire 2018, qui n'est encore qu'au stade de l'estimation, l'année n'étant pas encore achevée, montre toutefois une capacité d'autofinancement de la commune, inférieure à celle de 2017.

Il est rappelé à l'assemblée que l'excédent de fonctionnement sert à financer les investissements et donc qu'un faible excédent ne permettra que très peu d'investissements.

Un **débat d'orientation budgétaire** sera mis en place en début d'année avant la proposition du budget primitif. Il conviendra à ce moment-là de définir les travaux importants à engager en 2019 et leur ordre de priorité.

- **Recouvrement des diverses créances publiques impayées**

Plusieurs créances concernant les loyers de logements communaux ou des abonnements d'eau n'ont pas encore été réglées à ce jour.

Une **lettre de rappel** a été envoyée aux différents débiteurs de la commune afin que ceux-ci régularisent leur situation au plus vite.

- **Auberge : Compte rendu de l'entretien avec la Gérante. Devenir du bail en cours à l'échéance de fin d'année.**

Le bail de 2 ans concédé aux aubergistes actuels arrive à expiration fin mars 2019. Ceux-ci ont pris la décision orale de ne pas renouveler leur contrat. La mairie attend maintenant leur lettre de confirmation.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision des gérants et ne leur renouvellera donc pas le bail à l'échéance de mars 2019. Une lettre officielle leur sera adressée avant la fin du mois de décembre afin de respecter les 3 mois légaux de préavis.

Dès le 2 janvier sera lancé un appel à candidature pour la gérance de l'auberge.

- **Garderie périscolaire et accueil de loisirs Point sur leur fonctionnement et leur fréquentation.**

On constate que des enfants sont présents à la garderie de 7h30/8h30 comme à celle de 16h30/ 18h30 sous la garde d'Anne Dubreuil le matin et d'Adeline Collet le soir. Le retour est bon tant au niveau des parents d'élèves que du personnel de garderie et des enfants.

L'accueil de loisirs accueille 5/6 enfants le mercredi matin à la Maison du Temps Libre. L'ambiance est familiale et décontractée. Les activités cuisine, bricolage, sport, bibliothèque, jeux de société, peinture sont appréciées des enfants. Une sortie de proximité est programmée à chaque période.

Un effectif d'au moins 7 enfants permettrait à la commune de percevoir une aide financière de la CAF de 1€/enf/h sur la base de 3h dans le cadre du « plan mercredi ».

Afin d'explicitier cet enjeu, deux rencontres ont été programmées: l'une avec les personnes assurant le catéchisme, l'autre avec les parents d'élèves. Il en est ressorti que le catéchisme resterait en place le mercredi matin. Par contre, les enfants auront la possibilité de se rendre à l'accueil de loisirs sur la moitié de la matinée dans la mesure où ils seront accompagnés vers 10h30 sur le trajet allant de la Maison du Temps Libre au lieu où sera dispensé le catéchisme.

Les parents d'élèves ont également suggéré d'envoyer un article à la presse locale pour informer les communes voisines de l'existence de cet accueil de loisirs **qui leur est ouvert**.

- **Logements et hangars communaux : Arrivées et départs de locataires ; remise en état des logements**

M. Christian Gayrard ne renouvèle pas le bail de son hangar communal du Roucadou. Les employés municipaux souhaiteraient utiliser ce hangar pour stocker du matériel. Après discussion, le Conseil Municipal pense préférable de **proposer tout d'abord ce hangar à un artisan** qui en aurait l'utilité sachant que le loyer mensuel s'élève aux environs de 60€.

Un nouveau couple avec un bébé vient de s'installer dans un appartement de la mairie.

Cinq logements municipaux sont actuellement vacants dont deux en attente de réfection par les employés communaux avant leur remise en location. Un couple avec un petit enfant a demandé l'appartement de l'ilôt des Sagnes. Le Conseil Municipal donne son accord. Un T3 au-dessus de l'école reste disponible pour une famille ayant un enfant scolarisable en maternelle ou primaire ainsi qu'un T2 à Coudols pour une personne seule ou un couple.

Il serait intéressant de **prévoir un plan de rénovation des logements** les plus anciens en ce qui concernent tout particulièrement l'isolation et le chauffage. Des subventions pourraient éventuellement être obtenues dans le cadre de la rénovation de l'habitat.

- **Location de salles communales : demandes diverses**

L'association du FEP demande d'avoir la possibilité d'utiliser la salle de la Maison du Temps Libre pour la pratique du yoga, activité concernant 7 à 8 personnes. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation de la grande salle avec mise en route du chauffage lorsque cela s'avère nécessaire.

- **Travaux Cœur de village, RD en traverse, Réseaux secs et humides**

## **Point sur l'avancée du chantier au Minier et démarrage des travaux au Viala prévu début Février 2019. Rénovation éclairage public au Minier, projet d'optimisation de l'énergie consommée**

Les travaux avancent normalement (17/18 branchements à effectuer) et devraient s'achever fin février. Au niveau des imprévus, un mur effondré sera à rebâtir.

**Une réunion sera programmée en janvier, en soirée à la MTL pour les riverains de la rue du Barry, l'entreprise, le maître d'oeuvre et la municipalité.**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer au sujet du remplacement des ampoules des 18 lampadaires existants par des LED. Chaque ampoule de 100W serait remplacée par une LED de 30W avec mi-éclairage de minuit à 5h du matin entraînant ainsi une importante économie d'énergie. Le coût du remplacement s'élève à environ 6 200€ pris en charge à 60% par le SIEDA.

**Le Conseil Municipal donne son accord de principe en faveur du remplacement des ampoules actuelles par des LED dans le cadre des économies d'énergie.**

- **Eau et assainissement : Délibération sur les tarifs votés lors de la séance antérieure/ Demande de raccordement au réseau d'eau potable au Théron/ Projet de sécurisation en eau potable par le Syndicat des Eaux Lévezou Ségala**

Le Conseil Municipal signe la délibération concernant le tarif des branchements eau potable (600€ HT) /égouts (600€ HT) suite à la décision prise au précédent conseil.

Le propriétaire du Théron demande le raccordement de ses maisons au réseau d'eau potable. La commune ne peut pas l'alimenter actuellement et va se rapprocher de la commune de Salles-Curan ainsi que du syndicat des Eaux du Ségala.

Le devis concernant la sécurisation en eau via Ronsignac a été revu à la hausse (de l'ordre de 92 000€ avec 28 000€ supplémentaires pour la bêche en aval du traitement des eaux de Blanzac). Le Conseil Municipal donnera sa réponse au syndicat des eaux Lévezou/Ségala en début d'année 2019 après connaissance du bilan financier 2018.

Monsieur Descotte demande à ce que soit rédigé un **règlement sur le service de l'eau qui serait adressé à tous les abonnés.**

- **Lotissement La Coste– Nouveaux acquéreurs potentiels des lots n°3 et n°4.**

Des contacts ont été pris avec des personnes susceptibles de vouloir construire sur les lots 3 et 4 mais ne se sont pas concrétisés.

- **Mise en conformité de l'Adressage sur le territoire de la Commune en liaison avec le SMICA– Choix du nom des rues, demandes diverses**

Le projet adressage avance bien. Il reste quelques villages à achever.

Deux demandes sont arrivées en mairie proposant des noms de personnalités locales pour la dénomination des rues. **Le Conseil Municipal est majoritairement favorable aux demandes exprimées** et prévoit de solliciter au préalable l'accord des familles concernées.

- **Etude de faisabilité EnR**

Monsieur le Maire fait part de la visite d'un commercial représentant une société d'implantation d'éoliennes. Une zone susceptible d'être aménagée a été délimitée sur la commune. Le Conseil Municipal ne souhaite pas débattre de ce sujet.

- **Cimetière Procédure actée de reprise de concessions à l'état d'abandon au cimetière du Viala du Tarn. Ré impression du plan par le SMICA**

Actuellement il n'y a pas eu de réactions suite au placardage des avis sur les tombes semblant abandonnées. **A partir du 14 janvier 2019, la procédure est lancée** et se prolongera pendant trois ans avant la remise en vente des dites concessions.

- **« Refuge ASPAS » association pour la Protection des Animaux Sauvages Interdiction de chasse sur terrains d'un administré**

Une lettre provenant de l'association « refuge ASPAS », informe que **toute chasse est interdite** sur le terrain de M.Eric Farietet sis à Coudols. L'ASPAS oeuvre pour la protection de la faune sauvage, pour la préservation du patrimoine naturel et pour la défense des droits des usagers de la nature.

- **RD 73, Le Moulinet Actes notariés actés pour l'acquisition et la cession de portions de parcelles pour élargir le chemin/ Travaux d'élargissement sur la Commune de St Rome de Tarn**

Les actes notariés concernant l'acquisition de portions de parcelles pour élargir le chemin du Moulinet ont tous été signés.

La RD73 sera ré-ouverte à la circulation pendant les congés des ouvriers, soit **entre le 21 décembre et le 14 janvier**.

Elle sera **fermée** ensuite pendant 3 semaines **à partir du 14 janvier** puis **ouverte le 1<sup>er</sup> février au soir avec passage alterné**.

Au cours du mois de mars, la route sera fermée en journée -ouverte le matin et le soir- pendant 2 semaines mais les dates précises ne sont pas encore fixées à ce jour.

- Rectification de la délibération du 26 Juillet 2018 sur la protection des données RGPD avec AGEDI.

Le Conseil Municipal signe à l'unanimité de ses membres la délibération déclarant M. Jean-Pierre Martin délégué à la protection des données.

- Bulletin municipal Articles à fournir à la mairie

La maquette du prochain bulletin municipal est présentée aux conseillers municipaux avec les principaux sujets abordés.

- Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux est prévue **samedi 12 janvier à 15h00 à la MTL.**

- Questions diverses

- La municipalité remercie tous les habitants qui se sont investis dans le fleurissement et l'amélioration du cadre de vie de la commune avec actuellement l'installation des décors de fin d'année.
- La mairie va mettre en place un registre officiel de doléances pour que ceux qui le souhaitent puissent s'exprimer.
- La préfète demande aux organisateurs de manifestations de se rapprocher des forces de l'ordre afin de mettre en place un plan sécurité.
- L'arrivée du froid implique une recrudescence de **vigilance** de la part de tous auprès des personnes âgées, isolées ou handicapées.
- Un conseiller signale la dangerosité d'un portillon sous le porche de l'îlot des Sagnes. A réparer très rapidement !
- La fontaine de l'îlot des Sagnes entraîne une discussion : dangereuse pour certains, elle est pourtant fort utile à d'autres pour l'arrosage. Monsieur le Maire propose la pose d'une grille de protection ouvrable. Les conseillers riverains sont chargés de faire une enquête d'opinion.
- Déclaré gênant par certains conseillers, argument réfuté par d'autres conseillers et par le conducteur du car scolaire consulté quelques jours auparavant, la transplantation (arrachage ?) d'un platane de la place est mise au vote. La majorité décide le maintien de cet arbre sur la place.

La séance est close à 22h50.

Le Maire  
Michel HERAUD

La secrétaire de séance  
Bernadette SALVAT